



ÉDITION DÉCEMBRE 2015

PRÉSIDENTE DE LA FISA

Comme vous le savez, je suis aussi président de la Fédération (FISA) à laquelle le Syndicat est membre fondateur et affilié depuis 68 ans. Mon poste vient en élection en juin 2016 et je devais faire connaître, lors de la dernière assemblée fédérative qui a eu lieu le 6 novembre dernier, mes intentions de me représenter ou non. J'ai donc annoncé que je ne solliciterai pas de nouveau mandat en juin prochain. Je vais par contre continuer à présider le SFMQ.

Jean Gagnon

LOI 15 SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

Les négociations se poursuivent avec l'employeur afin de nous conformer. Une rencontre aura lieu le 17 décembre prochain. Notre actuaire sera présent afin de discuter de la hauteur du déficit à partager. Dans un autre ordre d'idée, nos avocats ont comparu devant la Cour supérieure afin de débiter les travaux relatifs aux contestations déposées. Nous sommes toujours dans la mécanique et non sur le fond. Selon nous, les discussions sur le fond pourraient débiter en 2017 seulement. Il y a fort à parier que ce dossier sera rempli de rebondissements de toutes sortes. Imaginez lors de la première procédure, il y avait environ 45 avocats au dossier. La bonne nouvelle c'est que dans ses récentes décisions, la Cour suprême du Canada reconnaît que le droit d'association est intimement lié au droit de négociation. Elle reconnaît également le droit de faire la grève. Quel gâchis, que va-t-il se passer si un jour, la Cour suprême du Canada déclare la loi inconstitutionnelle et qu'elle ordonne la remise en état des régimes de retraite au 12 juin 2014? Quels seront les coûts liés à cette opération? Je donne un petit conseil aux villes du Québec, commencez à ramasser de l'argent car il semble clair que le gouvernement en place ne voudra pas payer la facture.

Jean Gagnon

PROJET DE LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS PROVINCIAUX

Bravo! Enfin, le gouvernement libéral décide de montrer l'exemple. Comme il ne veut donner aucune augmentation salariale ou presque aux employés de l'État, il a pris la décision de déposer en même temps que les négociations, le projet de loi sur la rémunération des élus provinciaux pour montrer qu'ils font leur part. Et quelle part! Le salaire d'un député pourrait donc passer de 90 850\$ à 140 017\$. Les élus plaident que leur allocation de dépenses va devenir imposable... mais par contre, elle va passer de 16 465\$ à 31 300\$. Selon ce projet de loi, un élu va devoir payer 43% des coûts de son régime de retraite alors que présentement il ne paie que 21%. Quelques questions me viennent à l'esprit : Pourquoi nous obligent-ils à payer 50-50? Vont-ils payer les déficits passés? Vont-ils continuer d'avoir des pensions indexées automatiquement? Pourquoi était-ce si urgent de nous voler de l'argent dans nos régimes de retraite mais que ça ne l'est pas pour eux?

Selon ce projet de loi, nos députés vont payer 50% des coûts de leur assurance collective. Où est la justice et l'équité? Nos membres de la FISA qui travaillent dans le soutien scolaire paient 97% des coûts de leur assurance collective.

Ils tentent de nous faire avaler la pilule en disant qu'ils vont sauver de l'argent. J'ai l'impression qu'ils nous prennent pour des poissons, oui, oui comme ceux qui nagent dans la fosse septique de Denis Coderre. Ce dernier qui se promenait le pouce en l'air alors qu'il aurait dû se mettre un sac de papier brun sur la tête les jours précédents le déversement. Désolé, je ne pouvais m'en empêcher. J'ai toujours pensé que lorsque tu te présentes pour occuper une fonction, c'était pour «servir» et non pour «te servir». Ça a l'air que nous ne pensons pas tous de la même façon.

Jean Gagnon



600, boul. Pierre-Bertrand, bureau 205, Québec (Québec) G1M 3W5

☎ 418 780-8140 ✉ info@sfmq.qc.ca

🌐 www.sfmq.qc.ca 📱 @SFMQ_syndicat

📍 Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec

PLAINTÉ À LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE CONCERNANT LE VERSEMENT DES INTÉRÊTS

Comme vous le savez, dans le cadre de la négociation de la convention collective de 2004 et de la Loi sur l'équité salariale, le Syndicat et la Ville de Québec ont procédé à l'évaluation de tous les emplois. Les résultats de cette évaluation ont d'ailleurs été connus en 2007. En ce qui a trait à l'équité salariale, la rétroactivité pour les années 2001 à 2005 vous a été payée **sans intérêt**. Quant à la rétroactivité pour les années 2006 et 2007, elle a été versée **avec intérêts**. **La rétroactivité relative à l'évaluation des emplois qui n'avait pas de lien avec l'équité salariale ne portait pas intérêt.**

Dans le cadre de la Loi sur l'équité salariale, un employeur n'avait pas à verser les intérêts sur les sommes dues, s'il payait le ou avant le 21 novembre 2005. Or, comme l'employeur a versé les sommes en 2007, il aurait dû, toujours selon notre interprétation de la loi, payer aussi les intérêts pour les années 2001 à 2005, ce qu'il n'a pas fait. De son côté, l'employeur prétendait qu'il n'avait pas à payer ces intérêts, nous avons donc été dans l'obligation de déposer une plainte à la Commission de l'équité salariale pour faire valoir vos droits.

Ce dossier, qui a suffisamment traîné en longueur, devrait connaître un dénouement sous peu. Après des discussions et courriels avec les représentants de la Commission de l'équité salariale, **l'employeur a pris la décision** de recommander au comité exécutif via un sommaire décisionnel de **verser les intérêts** sans judiciariser le dossier et ce, de la façon suivante. Des intérêts pour la période 2001 à 2005 seront calculés à partir du 22 novembre 2005 jusqu'à la date du versement desdits ajustements.

La façon de calculer est la suivante. À titre d'exemple, si l'employeur vous a versé pour les années 2001 à 2005 la somme de 5 000\$ en date du 27 décembre 2007 en règlement de l'équité salariale, vous allez recevoir :

- les intérêts au taux de 5%/an, applicables au montant de 5 000\$ dollars pour la période du 21 novembre 2005 au 27 décembre 2007;
- l'intérêt sur l'intérêt composé, toujours au taux de 5%/an pour la période du 27 décembre 2007 jusqu'à la date du versement desdits ajustements, soit fin 2015 ou début 2016.

Sachez que le Syndicat ne réclamera pas le paiement de la cotisation syndicale sur les sommes qui seront versées dans le cadre de ce règlement mais malheureusement, les vautours des gouvernements vont passer à la caisse.

CHRONIQUE SST

Bien des gens hésitent à déclarer un accident de travail. Certaines personnes l'identifient à un incident banal sans conséquence... à première vue. Ils ne voient donc pas l'intérêt d'en faire la déclaration. Il n'y a pas de petit accident, il y a seulement des conséquences qui peuvent devenir malheureuses. Dès que ça arrive au travail, même dans le stationnement de votre milieu de travail, vous devez déclarer votre accident.

Tous les accidents doivent être déclarés en remplissant le formulaire DAAT (Déclaration et analyse d'un accident au travail). Ce formulaire est disponible auprès de votre administration ou dans certains services ou arrondissements ou en format électronique. Ces déclarations sont très utiles pour la prévention en SST. Avec la récolte des données, le comité paritaire est mieux équipé pour répondre aux besoins de prévention en SST et mettre en place les correctifs qui s'imposent.

Votre santé au travail nous préoccupe, aidez-nous à intervenir adéquatement et efficacement.

Réal Pleau, responsable du Comité SST

Votre Comité SST

Marie Boissonneault (Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge)
Caroline Labonté (Arr. Des Rivières)
François Fiset (TIT - Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge)
Serge Vallée (Évaluation - Arr. de la Cité-Limoilou)



SOUHAITS DES FÊTES



Les plus beaux cadeaux ne se trouvent pas sous l'arbre de Noël. Ces cadeaux sont la famille, les amis et tous ceux que l'on aime. Les Fêtes nous offrent une occasion unique de nous rapprocher des personnes avec qui nous partageons des valeurs, des affinités ou des amitiés. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre famille, de vivre ces doux moments.

Que votre Noël s'illumine de moments de rire, de bonheur et de partage et que l'année 2016 en soit tout autant remplie.

Joyeux Noël et Bonne Année!

Votre Conseil syndical